



COMMUNE D'AVEIZE
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 FEVRIER 2025 à 20h30

Liste des délibérations prises au cours de cette séance

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales
Le Conseil Municipal d'Aveize, qui s'est réuni le 27 Février 2025 à 20h30 à la mairie, sous
la présidence de Monsieur Michel BONNIER, Maire a pris les décisions suivantes :

| N° de la délibération | Objet de la délibération | Résultat du vote |
|-----------------------|---|-------------------------|
| 2025-02-01 | Avis du conseil municipal sur le projet de Plan de Mobilité des Territoires Lyonnais | Approuvée à l'unanimité |
| 2025-02-02 | Contribution forfaitaire pour les élèves de maternelle et de primaire scolarisés à l'Etablissement Raoul Follereau à Chazelles sur Lyon | Approuvée à l'unanimité |
| 2025-02-03 | Adhésion et versement de la participation financière 2025 au Comité d'Action Social et Culturelle des Collectivités | Approuvée à l'unanimité |
| 2025-02-04 | Approbation du montant de la participation financière de la commune d'Aveize pour le risque prévoyance à compter du 1 ^{er} mars 2025 | Approuvée à l'unanimité |
| 2025-02-05 | Choix d'une convention de participation pour le risque « santé » et pour le risque « prévoyance » et mandat au CDG69 pour mener la procédure | Approuvée à l'unanimité |

La délibération a été mise à la disposition du public en Mairie à compter du 04/03/2025

Le Maire, Michel BONNIER.



Mise en ligne sur le site Internet le 04/03/2025
Affichée le 04/03/2025